



SOUTIEN FINANCIER JEUX RÉGIONAUX ÉTÉ 2025 Régions de la Chaudière-Appalaches

Pour l'édition Été 2025, l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (URLS-CA) va octroyer une aide financière aux associations régionales et aux clubs sportifs qui présentent un événement dans le cadre des Jeux régionaux des Jeux du Québec. Les sommes versées proviendront de la subvention de notre programme d'aide financière. Ce soutien est en tout point conforme aux orientations des Jeux du Québec qui sont de favoriser la participation du plus grand nombre de jeunes par sport et de soutenir le développement du sport en région.

À cette fin, pour obtenir un soutien financier, l'organisation doit :

- S'assurer que son association régionale ou son mandataire régional est membre de l'ULSCN ou de l'URLS-CA (avoir complété le formulaire d'adhésion 2025-2026 sur le site Internet www.urls-ca.qc.ca);
- Être inscrit sur la liste des sports admissibles au programme des Jeux du Québec;
- Organiser une compétition ou un camp d'entraînement dans le cadre du programme des Jeux du Québec
- Présenter l'événement régional entre le 25 avril 2025 et le 31 octobre 2025. Pour les Jeux régionaux qui sélectionnent des athlètes pour la Finale Provinciale de Trois-Rivières, la date limite est le **6 juillet 2025**
- Respecter les dates limites ci-dessous mentionnées.

Critères à respecter :

Compléter le formulaire de demande minimum 10 jours ouvrables avant l'événement.

Et 10 jours ouvrables après la réalisation de l'événement :

- Fournir la liste des participants dans le document officiel des Jeux du Québec (nom, prénom, ville, sexe, catégorie, épreuve);
- Fournir les résultats de l'événement régionale et la liste d'athlètes sélectionnés;
- Remettre le matériel prêté par l'URLS en question (médailles, drapeau, etc.);
- Compléter le rapport final en ligne. Le lien vous sera envoyé lors de l'événement



Aide accordée :

Pour les Jeux régionaux qui sélectionnent des athlètes, autrement dit pour les sports faisant partie de la programmation sportive de Trois-Rivières Été 2025, le montant accordé sera de **1000.00\$ par discipline sportive**

Pour les Jeux régionaux des sports complémentaires, l'aide financière sera calculée de la façon suivante :

- Montant de base de 200 \$ (camp de sélection ou Jeux régionaux);
- 4 \$ par participant de 17 ans et moins des régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale;
- Ajout de 50 \$ pour l'augmentation (minimum de 10 %) du nombre de participants par rapport à la dernière édition des Jeux du Québec régionaux;
- Montant maximum de 500 \$ (si les dates limites suivantes sont respectées : dépôt du projet, dépôt des documents et du rapport final (10 jours ouvrables après l'événement));
- Boni de 50 \$ pour l'intégration de personnes handicapées qui s'applique après le 500\$. Ce qui permet d'avoir un financement jusqu'à 550 \$;

Modalités :

- Un seul événement régional par territoire et discipline sera admissible à l'aide financière.
- Advenant une situation conflictuelle, l'URLS-CA se réserve le droit de choisir le mandataire régional, après consultation avec la Fédération provinciale, l'association régionale et les clubs sportifs concernés.
- Les responsables d'une discipline peuvent présenter deux événements lorsque les athlètes de sexes féminin et masculin évoluent séparément (ex.: Hockey, curling).
- L'organisation recevra alors deux aides financières distinctes.

Versement du montant :

- L'aide financière sera versée à l'association régionale ou au club sportif après la réception de tous les documents requis.